

ICC-01/05-01/08-82-Anx23 22-09-2009 1/2 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

ANNEX 23

CPI : Patassé cherche une bouée de sauvetage

Alors que son « fils » Jean-Pierre Bemba Gombo est pris dans la nasse de la Cour pénale internationale, l'ancien président centrafricain, Ange-Félix Patassé qui voit le danger venir sollicite le soutien de ses vieux amis, dont le guide libyen Kadhafi, pour le mettre à l'abri du mandat d'arrêt international.

Au moment où la Cour pénale internationale accueille son quatrième prisonnier, le sénateur et opposant congolais démocratique Jean-Pierre Bemba Gombo, l'ancien président centrafricain en exil au Togo, Ange-Félix Patassé fait appel à ses vieux amis pour le sauver contre d'éventuelles actions de la justice internationale. Etonnante attitude adoptée par un homme qui, dans une interview accordée le mois dernier au journaliste togolais Etoman Akakpo-Ahianyo, a souligné qu'il n'a pas peur de la CPI.

Si le chef de l'Etat déchu a toutes les raisons de ne pas craindre la CPI, pourquoi veut-il mobiliser des grosses pointures du continent pour jouer en sa faveur ? En effet, dans une brève publiée le 22 juin 2008, le journal Jeune Afrique a mentionné : « Depuis son exil de Lomé, Patassé a contacté le colonel Kadhafi. Bien lui en a pris. Lors de sa brève visite au Togo, les 13 et 14 juin dernier, le numéro un libyen a vivement conseillé au président Faure Gnassingbé de refuser toute demande du procureur de la CPI visant l'ancien chef de l'Etat centrafricain. » Cette démarche va-t-elle aboutir ? Patassé pourrait-il échapper aux mailles de la CPI ? En tout cas pour les défenseurs des Droits de l'homme, dont le président de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme (LCDH), Me Geungaye Wanfiyo, le compte à rebours a déjà commencé avec l'arrestation de Bemba, d'autres têtes vont certainement tomber.

Un événement troublant

A en croire la Cour pénale internationale, des crimes de guerre et

crimes contre l'humanité ont été perpétrés par les troupes du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba venues à la rescousse du croulant régime d'Ange-Félix Patassé. Ainsi, entre octobre 2002 et mars 2003, de nombreux Centrafricains ont horriblement souffert des crapuleries des miliciens congolais dont la mission consistait à chasser la rébellion pilotée à l'époque par l'actuel président François Bozizé. Qui est l'auteur de cet événement cruel ? Interrogé lors de son premier passage devant les juges de la CPI, le vendredi 4 juillet 2008, l'ancien chef de guerre Bemba a plaidé non coupable. Bien avant cela, l'un de ses avocats, Me Aimé Kilolo Musamba a tacitement souligné que ce sont les autorités centrafricaines de l'époque qui tenaient la commande des troupes que leur avait confiées le MLC.

Avant le démarrage effectif du procès de Bemba prévu pour le mois d'octobre prochain, le procureur de la CPI doit délivrer d'autres mandats contre des personnalités supposées être dans la chaîne de commandement des Banyamulengé (éléments de Bemba). Patassé et autres ? Inévitablement. Puisque sans Patassé, les avocats de Bemba vont certainement tourner en bourrique Luis Ocampo.

Sentant le danger venir, Patassé qui risque de voir un nouveau chapitre s'ouvrir devant lui, n'abandonne pas des moyens pour se tirer d'affaire. Son salut, c'est, surtout, le guide libyen qui a une grande audience auprès des chefs d'Etats africains. Au chevet de Patassé depuis l'accession de

che à peser de tout son poids pour mettre Patassé, son protégé, à l'abri de toute tracasserie de la justice internationale

Une traversée du désert

Débutée le 15 mars 2003, la toute traversée du désert d'Ange Félix Patassé est loin de prendre fin. En novembre 2005, c'est-à-dire trois ans après l'entrée en vigueur du statut de Rome régissant la CPI, cette juridiction a commandité une enquête à Bangui afin de collecter des informations complémentaires au sujet des crimes graves commis en Centrafrique. C'est surtout lors de sa dernière visite à Bangui que le procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo a été vraiment convaincu de la gravité des crimes dont se sont rendus coupables les éléments de Bemba.

Condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés, Patassé qui compte sur le prochain dialogue politique inclusif pour relaire sa santé politique actuellement très dégradée, semble perdre de plus en plus espoir. Car l'amnistie générale qui lui permettra de rentrer librement au bercail, ne le sortira pas des griffes de la CPI, décidée à en découdre avec les grands criminels africains.

Avec l'empressement dont fait montre la CPI dans le dossier centrafricain, il n'est pas excessif de penser que les jours de Patassé et ses complices sont désormais comptés. Ce qui est sûr, ces derniers entraîneront dans leur chute de nombreuses personnalités centrafricaines impliquées, de près ou de loin dans cette sale affaire.

Jean Voulou